



# AVIS D'EXAMEN PRÉALABLE

LE PUBLIC EST INVITÉ À SOUMETTRE SES COMMENTAIRES

Dossier de la CNER no.: 24VN053

Nom du projet: **Zone de protection marine de Qikiqtait, créée par arrêté ministériel**

Nom du promoteur: Pêches et Océans Canada (MPO)

Type de projet: Marine

Région: Qikiqtani

Registre public: [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca)

Demande no.: 126015

Date limite des commentaires: **27 janvier 2025**

## PORTÉE DU PROJET:

Le projet proposé de Zone de protection marine de Qikiqtait (ZPM de Qikiqtait) est une zone marine créée par arrêté ministériel, située dans la Zone d'importance écologique et biologique des îles Belcher, au sud-est de la Baie d'Hudson, dans la Région du Nunavut. La zone marine proposée s'étend sur environ 180 000 kilomètres carrés autour des îles Belcher, sur lesquelles est située la communauté de Sanikiluaq. Le programme sera appliqué de juillet 2025 à juillet 2030. La portée de la proposition, telle que déterminée par la CNER, regroupe les entreprises, activités et ouvrages suivants :

- Les activités exercées légalement ou autorisées à être exercées légalement dans les douze (12) mois précédant l'entrée en vigueur de l'arrêté ou encore les activités identifiées dans les catégories d'activité autorisées dans l'arrêté ministériel.
- Les activités de recherche compatibles avec les objectifs de conservation de la ZPM de Qikiqtait
- Les activités exercées aux fins de sécurité publique, de défense nationale, de sécurité nationale, d'application de la loi ou en cas de situations d'urgence.
- Les activités inuites prescrites par un accord ou une loi.

Consultez en ligne le registre public de la CNER à l'adresse ci-dessous et recherchez le dossier no. **24VN053** de la CNER afin d'accéder aux informations et cartes du projet ainsi qu'aux formulaires de commentaires.

## DEMANDES DE COMMENTAIRES

**Vous êtes invité(e) à formuler vos commentaires à la CNER sur la potentialité du projet :**

- d'être la source d'importantes préoccupations publiques et, le cas échéant, pourquoi?
- d'être la cause d'importants effets socioéconomiques et écosystémiques négatifs et, le cas échéant, pourquoi?
- d'être la cause d'importantes répercussions néfastes sur l'habitat des espèces sauvages ou sur les activités de récolte des Inuits et, le cas échéant, pourquoi?
- d'éventuellement provoquer des effets négatifs hautement prévisibles pouvant être adéquatement prévenus/gérés par des techniques connues.

Les parties sont également invitées à recommander les mesures d'atténuation qu'elles jugent appropriées ainsi que de porter à l'attention de la CNER toute question d'importance liée au projet.

## COORDONNÉES

La CNER a récemment actualisé son registre public en ligne ; de ce fait, les parties concernées peuvent directement accéder aux informations du projet ou soumettre leurs commentaires à la Commission sur le site [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca). Les commentaires peuvent toujours être directement envoyés par courriel à l'adresse [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca) or par télécopieur au (867) 983-2594.

Pour toute question ou demande de précision sur le projet proposé ou sur le processus d'examen préalable de la CNER, contactez Leila Cai, agente d'évaluation des répercussions, en appelant sans frais au 1-866-233-3033 ou par courriel à l'adresse [lcai@nirb.ca](mailto:lcai@nirb.ca).